

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : Canada et Etats-Unis \$3.00 Union Postale \$6.00 Edition Hebdomadaire : Canada \$1.00 Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71A RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

TELEPHONE

REDACTION : M. ADMINISTRATION 7461

“Crime” et “Suicide”

Le Canada n'ose pas discuter au mérite le discours prononcé jeudi soir par M. Bourassa. Il se contente de rééditer les vieux clichés qui ont servi dans dix campagnes...

M. Bourassa dit-il autre chose ? Mais M. Laurier allait plus loin encore, ce même jour. Il précisait sa pensée dans un texte particulièrement suggestif et qui prend dans la bouche de cet homme "calme et sérieux, pondéré et pratique" une extraordinaire portée.

Seulement le zèle l'emporte un peu loin et il risque de faire hausser les épaules à tous ceux qui, de temps à autre seulement, jettent un coup d'oeil sur les feuilles indépendantes.

C'est ainsi qu'il dit ce matin : "Les nationalistes ferment les yeux devant les garanties évidentes que nous offre le bill pour le contrôle de la marine", alors que M. Bourassa a précisément démontré par les faits et les textes, par le rapport de la dernière conférence de Londres aussi bien que par le discours de M. Laurier à Ottawa le 12 janvier, que ces garanties sont illusoire et vaines, simplement destinées à jeter de la poudre aux yeux des badauds.

On relira cette démonstration dans le texte dont nous commençons aujourd'hui la publication et qui, espérons-nous, sera répandu à travers tout le pays.

Et notre confrère ministériel fera mieux de répondre à cette démonstration que de la supprimer d'un trait de plume.

Le gros argument du Canada, c'est que "calme et sérieux, pondéré et pratique", M. Laurier est un grand homme d'état, tandis que M. Bourassa est un extrémiste, etc.

Il serait facile de démontrer que sur tous les grands problèmes qui se sont posés depuis dix ans et sur lesquels M. Bourassa a dû combattre M. Laurier, c'est toujours pour avoir été fidèle au Laurier des premiers jours que l'ex-député de Labelle s'est trouvé en butte aux attaques furieuses des valets du Laurier de la deuxième heure.

En 1905 M. Bourassa ne faisait que défendre contre M. Laurier le texte du premier article 16, présenté et appuyé par M. Laurier dans l'un de ses plus beaux discours.

A l'heure actuelle encore il est fidèle au Laurier d'autrefois — nous ne disons pas au Laurier de 1870 ou de 1875, au bénéfice duquel ses thuriféraires d'aujourd'hui pourraient invoquer l'entraînement et les passions de la jeunesse, mais au Laurier de 1902, premier-ministre et chevalier des grands ordres britanniques, "calme et sérieux, pondéré et pratique", adoré et quasi déifié par toute la presse ministérielle de Québec.

Le 15 avril 1902, ce M. Laurier disait en pleine Chambre des Communes :

"Nous avons été invités à discuter la question des relations commerciales, politiques et militaires. Nous avons répondu au cabinet de Londres que nous étions prêts à discuter la question des relations commerciales. Nous avons ajouté que nous étions satisfaits de nos relations politiques et militaires."

Les journaux du temps déclarent que ces déclarations furent saluées d'applaudissements prolongés, et M. Bourassa ne s'est point exprimé d'une façon plus violente, au Monument National jeudi soir.

Devant un projet qui comporte non seulement les dépenses que flétrissait M. Laurier, mais qui porte dans ses flancs le principe d'une immense résolution politique et sociale, il n'a usé, pour qualifier la conduite de M. Laurier, que des termes mêmes dont usait le Laurier de 1902.

Au lieu de battre les buissons et de répéter indéfiniment les vieilles antennes, le Canada devrait bien de nous expliquer pourquoi ce que M. Laurier qualifiait de crime et de suicide en 1902 serait aujourd'hui l'acte d'un grand patriote.

Les journaux ministériels feraient bien de se dire, dès le début de la campagne, qu'ils ne pourront plus jouer le jeu de 1899 et de 1905.

Il existe maintenant une presse indépendante, qui atteint le grand public et qui ne leur permettra plus d'escamoter les faits et les textes.

Il faudra discuter en pleine lumière et qui vaudra sacrifier à de fausses conceptions politiques ou de vulgaires intérêts de clan, la paix et la sécurité du Canada, ou au châtiment.

Devant un projet qui comporte non seulement les dépenses que flétrissait M. Laurier, mais qui porte dans ses flancs le principe d'une immense résolution politique et sociale, il n'a usé, pour qualifier la conduite de M. Laurier, que des termes mêmes dont usait le Laurier de 1902.

En 1905 M. Bourassa ne faisait que défendre contre M. Laurier le texte du premier article 16, présenté et appuyé par M. Laurier dans l'un de ses plus beaux discours.

A l'heure actuelle encore il est fidèle au Laurier d'autrefois — nous ne disons pas au Laurier de 1870 ou de 1875, au bénéfice duquel ses thuriféraires d'aujourd'hui pourraient invoquer l'entraînement et les passions de la jeunesse, mais au Laurier de 1902, premier-ministre et chevalier des grands ordres britanniques, "calme et sérieux, pondéré et pratique", adoré et quasi déifié par toute la presse ministérielle de Québec.

Le 15 avril 1902, ce M. Laurier disait en pleine Chambre des Communes :

"Nous avons été invités à discuter la question des relations commerciales, politiques et militaires. Nous avons répondu au cabinet de Londres que nous étions prêts à discuter la question des relations commerciales. Nous avons ajouté que nous étions satisfaits de nos relations politiques et militaires."

Les journaux du temps déclarent que ces déclarations furent saluées d'applaudissements prolongés, et M. Bourassa ne s'est point exprimé d'une façon plus violente, au Monument National jeudi soir.

Devant un projet qui comporte non seulement les dépenses que flétrissait M. Laurier, mais qui porte dans ses flancs le principe d'une immense résolution politique et sociale, il n'a usé, pour qualifier la conduite de M. Laurier, que des termes mêmes dont usait le Laurier de 1902.

Au lieu de battre les buissons et de répéter indéfiniment les vieilles antennes, le Canada devrait bien de nous expliquer pourquoi ce que M. Laurier qualifiait de crime et de suicide en 1902 serait aujourd'hui l'acte d'un grand patriote.

Les journaux ministériels feraient bien de se dire, dès le début de la campagne, qu'ils ne pourront plus jouer le jeu de 1899 et de 1905.

Il existe maintenant une presse indépendante, qui atteint le grand public et qui ne leur permettra plus d'escamoter les faits et les textes.

Il faudra discuter en pleine lumière et qui vaudra sacrifier à de fausses conceptions politiques ou de vulgaires intérêts de clan, la paix et la sécurité du Canada, ou au châtiment.

Devant un projet qui comporte non seulement les dépenses que flétrissait M. Laurier, mais qui porte dans ses flancs le principe d'une immense résolution politique et sociale, il n'a usé, pour qualifier la conduite de M. Laurier, que des termes mêmes dont usait le Laurier de 1902.

En 1905 M. Bourassa ne faisait que défendre contre M. Laurier le texte du premier article 16, présenté et appuyé par M. Laurier dans l'un de ses plus beaux discours.

A l'heure actuelle encore il est fidèle au Laurier d'autrefois — nous ne disons pas au Laurier de 1870 ou de 1875, au bénéfice duquel ses thuriféraires d'aujourd'hui pourraient invoquer l'entraînement et les passions de la jeunesse, mais au Laurier de 1902, premier-ministre et chevalier des grands ordres britanniques, "calme et sérieux, pondéré et pratique", adoré et quasi déifié par toute la presse ministérielle de Québec.

LE REGIME LAPOINTE-LAVALLÉE-MARTIN

TROIS HOMMES A BATTRE

La prétention des échevins Lavallée et Lapointe, c'est qu'ils n'ont pas été élucidés dans l'enquête sur l'administration municipale. Nous ne savons plus grand chose de ce qui s'est passé, et il est dit que durant les dix dernières années un quart du budget a été gaspillé : si ce n'est pas eux, c'est peut-être le Grand-Tronc. Nous ne savons pas non plus ce qu'il serait advenu si M.M. Lapointe et Lavallée n'avaient suivi l'enquête de jour en jour et de séance en séance, le nez sous l'épaulé des avocats, comme si leur nom eût sorti d'un moment à l'autre de cette boîte de Pandore. Nous en savons assez cependant pour nous étonner que ces messieurs prennent devant M. Proulx, ou M. Major, ou M. Giroux, des airs de vertu scandalisée. On lit en effet à la page 58 du rapport Canon :

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

La Ville n'avait pas besoin de fonds au moment de l'emprunt, et par suite elle aurait pu réaliser un bénéfice plus grand en faisant l'émission au fur et à mesure de la demande du marché financier.

Après examen de la preuve et du rapport, je dois dire que j'approuve les conclusions de l'expert, monsieur Gonthier, qui sont dans les termes suivants : Les formalités requises par la charte pour l'émission de l'emprunt de \$2,000,000.00 ont été remplies.

LES PERPLEXITÉS DU MÉTIER

Une lutte inutile

De la "Patrie" du 8 janvier : Après avoir, le 20 septembre dernier, renversé notre système de gouvernement municipal et modifié profondément s'ils veulent achever leur victoire, changer le nouveau gouvernement à des hommes capables et intelligents.

Le referendum du 20 septembre a révolutionné l'ancien état de choses, créé une forme nouvelle de gouvernement municipal et modifié profondément le mode et la signification des élections.

Montréal est fatigué des clans, de leurs luttes, de leur exploitation ; il est depuis longtemps fatigué d'être la proie du parti le plus habile ou le plus rusé.

À une situation nouvelle, il faut des hommes nouveaux ; il faut qu'après avoir détruit un système ruineux Montréal rompe avec les hommes qui ont maintenu, développé et exploité ce système.

Les hommes qui siègent actuellement au Conseil doivent disparaître de l'arène municipale. Tous sont solidaires de ce qui s'est passé depuis deux ans ; sur nombre d'entre eux pèse la responsabilité des méfaits commis pendant la dernière décennie.

On ne saurait faire de distinction ; l'oeuvre de la Commission Royale ayant été incomplète.

Après la disparition d'une administration condamnée, les administrateurs doivent disparaître.

Il faut faire table rase ; il faut, comme dit le peuple, "commencer en neuf" ; il faut envoyer au Conseil de Ville des hommes nouveaux.

La "Patrie" a fait volte-face de nous, mais le public n'est pas obligé d'en faire autant.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

LES PERPLEXITÉS DU MÉTIER

Une lutte inutile

De la "Patrie", du 19 janvier. La "Gazette" annonce que le comité des Citoyens approuve la candidature du Dr Eudore Dubuc, dans le quartier Lafontaine et elle s'en montre surprise.

Nous avons que nous sommes étonnés, nous aussi, de voir que le comité des citoyens ait jugé à propos d'appuyer une candidature en opposition à celle de l'échevin Lavallée, parce que nous savons pertinemment que plusieurs membres influents de ce corps ont songé à offrir la candidature à la mairie au représentant du quartier Lafontaine.

Si l'échevin Lavallée était digne d'être candidat à la mairie, il est assurément digne de brigner les suffrages en qualité d'échevin.

Son bulletin de présentation porte même la signature de membres influents du comité exécutif de l'Association des Citoyens.

Les électeurs du quartier Lafontaine n'ont pas été consultés sur le choix de Dr Dubuc. Sa candidature n'est ni plus ni moins qu'une violence faite à l'électorat.

Le Dr Dubuc est un homme fort estimable et un travailleur. Il pourrait faire un bon échevin, mais il choisit mal son heure.

Le quartier Lafontaine est habité par une population éclairée ; il est composé de gens capables de penser par eux-mêmes, et de faire le choix de ses représentants à l'Hôtel de Ville. Et ce n'est pas le Comité des Citoyens qui lui fera abdiquer des droits.

L'échevin Lavallée a fait plus que qui que ce soit pour l'agrandissement de la ville de Montréal. Son oeuvre est presque terminée. Il n'est que juste que les citoyens lui fournissent l'occasion de la terminer.

Nous ne voulons pas aujourd'hui scruter la conduite municipale de M. Lavallée dans tous ses détails. N'y aurait-il à son crédit que son oeuvre du "Grand Montréal", que les électeurs auraient raison de lui renouveler leur confiance.

M. Lavallée, tout finiquet, sera réélu par une forte majorité.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

UN CRIME NATIONAL

On annonce une fois de plus que la gare du Transcontinental à Québec sera construite au pied de la Terrasse Frontenac.

Cette question n'est pas nouvelle ; je l'ai déjà discutée à Ottawa devant les Communes, et je me souviens même que cette discussion n'eut pas l'heur de plaire au premier-ministre.

Ceci est un accident de la politique et je ne m'y arrêterai pas davantage. Mais, comment des hommes sensés ont pu concevoir l'entreprise que l'on essaie actuellement de mener à terme, voilà un de ces problèmes de la politique que peuvent seuls résoudre ceux qui voient le dessous de la table, en même temps que le dessus.

Personne n'ignore que les chemins de fer ont, à Québec, deux entrées naturelles : ceux qui viendront du Sud, sur le pont, par la vallée de la rivière Cap-Rouge, et ceux du nord par la vallée de la rivière Saint-Charles. Ces deux rivières entourent le promontoire où Québec est perché, et forment des chemins tout faits pour conduire les voies ferrées jusqu'au fleuve Saint-Laurent, sans rampes accentuées.

On arrive ainsi au coeur de Saint-Sauveur, et de Saint-Roch, la partie industrielle de la ville, jusqu'à l'endroit où la rivière Saint-Charles se jette dans le Saint-Laurent. C'est l'endroit tout indiqué pour une gare terminus ; d'ailleurs le Pacifique, le Grand-Nord, le lac Saint-Jean, le Montmorency-Charlevoix y ont déjà les leurs, et c'est l'endroit où les transatlantiques ont leurs quais à eau profonde. Bref ! que dirais-je de plus ? C'est là que se trouvent les lots de M. Turgeon ! On ne dira pas que j'y mets de la partialité.

La commission du Transcontinental...

Comment se répand le DEVOIR

Après deux semaines d'existence, le "Devoir" a déjà accompli de grandes choses. Il n'en aura pas accompli de plus grande que de faire baisser le prix de la "Presse" à \$1.00 par année pour toute une classe importante de la population.

Voici en effet la lettre que nous transmet de la campagne un brave hôtelier de nos amis ("un de nos amis").

Monsieur, Comme le plus grand nombre des voyageurs sont des lecteurs réguliers de la "Presse", nous croyons qu'il est indispensable afin d'être agréable à votre clientèle, d'avoir à l'honneur dans votre salle de lecture une copie de notre journal.

Si vous êtes déjà abonné à la "Presse" et que vous devez le "Devoir", vous voudrez bien nous payer au taux de \$2.00 par année à venir au 1er décembre 1909, date à laquelle le nouveau tarif prendra force.

Si vous acceptez l'offre que nous avons l'honneur de vous faire, veuillez verser l'obligation de nous répondre au plus tôt, en adressant votre lettre avec le montant de piastre, au "Département des Abonnements".

Si vous n'avez pas de compte, nous vous en ouvrirons un et vous devrez le "Devoir" à l'adresse ci-dessus.

Si vous n'avez pas de compte, nous vous en ouvrirons un et vous devrez le "Devoir" à l'adresse ci-dessus.

Si vous n'avez pas de compte, nous vous en ouvrirons un et vous devrez le "Devoir" à l'adresse ci-dessus.

Si vous n'avez pas de compte, nous vous en ouvrirons un et vous devrez le "Devoir" à l'adresse ci-dessus.

Si vous n'avez pas de compte, nous vous en ouvrirons un et vous devrez le "Devoir" à l'adresse ci-dessus.

Si vous n'avez pas de compte, nous vous en ouvrirons un et vous devrez le "Devoir" à l'adresse ci-dessus.

BRAVO ! La conférence de M. Bourassa

C'est aux cultivateurs de Rouville, les propres électeurs de M. Brodeur, que revient l'honneur d'avoir pris dans cette province la tête du mouvement de protestation publique contre le néfaste projet Laurier-Borden.

Dès mercredi, la veille de l'assemblée du Monument National, les membres de la Société d'Agriculture du comté de Rouville, réunis en assemblée à Rougemont, se prononcèrent unanimement, sur proposition de leur président, M. Pierre Paquet, et de M. J.-B. Vigeant, l'un de leurs directeurs, de se joindre aux cultivateurs de l'Ontario et des provinces de l'Ouest pour réclamer la consultation préalable du peuple du Canada.

Les cultivateurs de Rouville comprennent, comme vient de le démontrer le Weekly Sun, l'organe des cultivateurs de l'Ontario, que le nouveau projet de loi comporte des dépenses énormes qui iront sans cesse grandissant, et dont le fardeau pèsera plus lourdement sur les cultivateurs que sur n'importe quel autre groupe.

Ils comprennent que ce projet de loi peut marquer le début d'une évolution radicale dans notre système politique et social.

Ils savent que, dans un pays libre et de tradition britannique, un gouvernement n'a pas le droit de prendre de telles initiatives sans consulter le peuple.

Nous les félicitons de leur attitude énergique. Nous espérons que leur exemple sera suivi par tous les groupes qui disposent de quelque influence.

Il faut que le mouvement couvre la province entière.

O. H.

Panama: Barrès en parle dans "Leurs jours". Oui, Barrès, parfaitement... Sur ces mots, il s'échangea un regard de surprise entre MM. Langlois, Gervais et Maillet. Je vis tout de suite que la fréquentation des auteurs nationalistes n'était pas leur faible.

Je continuai : —Une collaboration comme celle-là, c'est donc, pour un journal canadien, surtout pour un journal bonophile, lui-même un peu carottier, — un honneur précieux et une fortune rare. Eh bien ! le "Journal de Paris" pousse l'audace jusqu'à copier, à huit jours d'intervalle, toutes les notes de Henry Maret, sans en donner crédit au "Canada". Et le plus révérent, c'est qu'il la publie avant le "Canada" ! l'imprimé ne lui suffit pas, il fait voler le manuscrit ! Vous, Langlois, vous ne vous êtes donc jamais aperçu de cela ?

—En effet, dit Langlois, on m'en a parlé une fois ou deux. J'avais confié la découverte du vol à l'un de nos plus distingués limiers, comme on dit à la "Presse" (car il ne manque pas de malice, M. Langlois). J'ai soupçonné pendant quelque temps un de nos directeurs, M. le sénateur Bégin, c'était à tort. J'ai ensuite fait épier le garçon qui de mon temps cumulait à trois piastres par semaine les délicates fonctions de commissionnaire, de balayeur, de correcteur d'épreuves et de reporter des nouvelles religieuses ; là encore, on n'a rien trouvé. De guerre lasse, j'ai abandonné la partie.

—Mais vous auriez toujours pu poursuivre le "Journal" ?... hasardai-je. Je vois encore le geste magnifique avec lequel il me répondit : —Ah ! bah ! n'y a-t-il pas déjà assez de scandale ?

Maillet venait d'achever la donne. Tranquillement, sans même lever mes cartes, je "passai".

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

OLIVIER ASSELIN.

CARICATURE DE VIC

Dimanche dernier la facture du journal a souffert sérieusement d'un accident de journal ; mais ce n'est qu'un accident.

Vous-voilà des comptes-rendus d'assemblée bonifiés, intelligents que les loyaux, lisez le "Devoir". Un sou le numéro, dans tous les dépôts.

REGLEMENT

R. L'EMANCIPATION

à l'Or. de Montréal,

CANADA.

Sous l'obed. du Gr. Or. de France, régulièrement constituée le 14ème jour du 4ème mois de l'an de la V. L. 5896.

Précédé de la table des Préceptes maçonniques.

Homologué par le Conseil de l'Ordre dans sa séance du 7 février 1898 E. V.

MONTREAL

Alph. Pelletier, Imprimeur-Editeur, 38, rue St-Laurent, 1898.

(Suite et fin).

CHAPITRE 6.

De la conduite du travail et de l'atelier

Art. 37. Les tenues ont lieu deux fois par mois, le... au local ordinaire. Cependant, si les circonstances l'exigent, le Vén. pourra convoquer des réunions extraordinaires et même dans un autre local.

Art. 38. Les FF. ne peuvent pénétrer dans l'atelier que revêtus de leurs insignes, tels qu'acceptés par la []. Ils ne peuvent prendre la parole qu'après en avoir obtenu l'autorisation du Vén. Ils doivent d'abord la demander au Surveillant de leur colonne. Ils devront parler debout et à l'ordre. Les discussions doivent être sérieuses, dignes, courtoises et amicales.

Art. 39. Sitôt après l'ouverture de la [] et avant la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le Vén. procédera à l'appel nominal en commençant par les officiers dans l'ordre hiérarchique puis par celui des FF. dans l'ordre alphabétique. Dans cet appel nominal seront compris le nom des FF. décedés, morts en conformité avec les principes qu'ils ont professés pendant leur vie. A l'appel de chacun de ces noms, la F. Or. répondra: "Mort au champ d'honneur".

Art. 40. Toute décision au sujet d'une proposition importante et d'un intérêt général doit être remise à la tenue suivante. Les propositions d'intérêt secondaire peuvent être discutées et résolues de suite. Le cas d'urgence autorise une dérogation à cette règle.

Art. 41. Les FF. sont tenus d'apposer leur signature sur les registres des présences. Art. 42. Tout dignitaire, qui, par un empêchement quelconque, ne peut assister à une séance, devra s'excuser par lettre adressée au Vén. Après "voies absentes successives non justifiées", un avis officiel lui est adressé. S'il n'en tient compte ou ne se justifie pas, il est déposé de ses fonctions et la [] pourvoit à son remplacement. (Art. 13. Rég. Gén.).

Art. 43. En cas de parité dans les votes, le Vén. a voix prépondérante. Art. 44. Lorsque les FF. qui ont été sortis doivent saluer le Vén. On ne peut, sous aucun prétexte, sortir de l'atelier sans en avoir reçu l'autorisation du Vén.

Art. 45. Les travaux de la [] ne sont clôturés qu'après que le tronc de la Vén. et le sac aux propositions ont été recueillis. Art. 46. Chaque année, le 14 avril, date anniversaire de la fondation de la [], les FF. se réunissent obligatoirement dans des agapes dont le lieu, le coût et la forme seront réglés d'après les circonstances.

CHAPITRE 7. DES COTISATIONS ET RETARDS DE PAIEMENT

Art. 47. Le montant des cotisations est fixé à quatre dollars (\$4.00) par an.

Art. 48. Cette cotisation annuelle de quatre dollars (\$4.00) est payable par trimestre et par anticipation.

Art. 49. Tout FF. en retard de six mois dans le paiement de ses cotisations sera, après avis préalable, rayé du tableau; à moins que, sur la production d'une excuse sérieuse et valable, la [] ne décide de lui accorder un délai pour s'acquitter, ou ne lui accorde une démission honorable.

Art. 50. Les FF. rayés du tableau pour les motifs ci-dessus ne pourront rentrer dans la [] qu'après avoir rempli leurs obligations financières et de plus, leur réintégration devra être autorisée par un vote de l'assemblée comportant au moins l'unanimité des voix moins deux.

CHAPITRE 8. DERNIERE MALADIE ET FUNERAILLES

Art. 51. Lorsqu'un FF. se sentira atteint d'une maladie grave, et qu'il appréhendera une issue fatale, s'il craint que sa famille ou des amis, poussés par un zèle sacrilège, ne profitent de son état de faiblesse intellectuelle et physique, conséquence de la maladie, pour introduire à son chevet un prêtre ou un ministre d'un culte quelconque, il prévienne le Vén. Celui-ci déléguera sur-le-champ deux FF. pour veiller le malade et le protéger contre toute tentative dirigée contre sa liberté de conscience. Ces FF. se relayeront auprès du malade jusqu'à son dernier moment, de façon à ne jamais le laisser seul un instant.

Art. 52. Le FF. qui, mettant sa réputation d'honnête homme et de libre-penseur au-dessus des mesquines considérations de famille, désireux ne pas être importuné dans ses derniers moments au sujet de ses convictions philosophiques, et être enterré civilement, fera bien de déposer dès à présent sa déclaration de la [] en un testament d'après la formule suivante: "Je déclare vouloir mourir en libre-penseur et être enterré sans le secours d'aucun clergé. Je charge Messieurs X., Y., Z., d'exécuter mes dernières volontés. Je désire au profit de Monsieur X., celui ou ceux de mes héritiers qui feront ou laisserait donner à mes obsèques un caractère religieux."

(Signer et dater en toutes lettres) N. B. Ce testament doit être écrit en entier de la main du testateur. Il sera déposé au secrétariat de la [] dans un pli cacheté, avec les noms, prénoms, domiciles, professions des trois exécuteurs testamentaires. Ce testament, dont le Vén. donnera l'autorité nécessaire pour faire respecter, envers et contre tous, ses dernières volontés.

Art. 53. Lorsque nous apprenons que la mort vient de frapper l'un de nos FF., nous nous réunissons aussitôt et nous adressons au Vén. et à son adjoint le ser Surveillant. Celui-ci convoque le plus tôt possible les FF. dans un endroit par lui désigné. Dans

cette réunion les dispositions sont prises pour les funérailles. Trois FF. sont désignés pour se mettre à la disposition des parents ou de la veuve afin de les aider dans ces pénibles circonstances.

Art. 54. Les choix des funérailles est laissé à la famille, à moins que le défunt n'ait légué un testament dans lequel il manifeste la volonté d'être enterré en libre-penseur. Dans ce cas, le devoir impérieux de la [] est de faire respecter ses dernières volontés, coûte que coûte.

Art. 55. Nous sommes strictement tenus d'assister aux funérailles d'un FF. défunt.

Art. 56. Après la mort, la sollicitude des FF. s'étend à la veuve et aux orphelins, comme le commande l'esprit maçonnique.

Art. 57. Lorsqu'un FF. sera mort en libre-penseur et que ses funérailles soient de nature civile, les appels nominaux de chaque séance, son nom sera appelé par la F. Or. et le F. Or. répondra: "Mort au Champ d'honneur".

CHAPITRE 9. DES OFFICIERS ET DE LEURS ATTRIBUTIONS

Art. 58. La [] est régie par les officiers dignitaires élus dans l'ordre suivant:

- 1. Vénérable. 2. Premier Surveillant. 3. Deuxième Surveillant. 4. Orateur. 5. Secrétaire, garde du sceau. 6. Trésorier. 7. Hospitalier. 8. Grand Expert. 9. Premier Maître des Cérémonies. 10. Deuxième Maître des Cérémonies.

Art. 59. Les cinq premiers offic. sont désignés par le qualificatif officiel de lumière.

DU VEN. V.

Art. 60. (Voir art. 23 à 27 du Rég. Gén.)

DES SURVEILLANTS V.

Art. 61. (Voir art. 27 du Rég. Gén.)

DE L'ORAT. V.

Art. 62. (Voir art. 28 et 29 du Rég. Gén.)

DU SECRET V.

Art. 63. (Voir art. 30 du Rég. Gén.) Il a la garde du sceau de la [] et il doit enfermer les papiers de la [], dans un coffre-fort dont seule la [] est titulaire, et lui confie la combinaison.

DU SECRET V. ADJOINT OU CORRESPONDANT

Art. 64. Il remplace le Sec. V. en cas d'absence. Il est généralement chargé de la correspondance et autres travaux d'architecture qui sortent des affaires de routine.

DES EXPERTS

Art. 65. (Voir art. 31 du Rég. Gén.)

DU TRES. V.

Art. 66. (Voir art. 33 du Rég. Gén.) Le trésorier est responsable des fonds de la []. Chaque trimestre le trésorier dresse un état des FF. en retard du paiement des cotisations, et en donne connaissance à l'atelier pour qu'il soit procédé contre les retardataires, dans la forme déterminée par l'art. 49. Les dispositions judiciaires. Toute somme dépassant vingt dollars (\$20.00) sera déposée par le Vén. V. le Sec. V. et le Trés. V. à la Banque d'Épargne de Montréal, et le titre remis au Trés. V.

HOSPITALIER

Art. 67. (Voir art. 34 du Rég. Gén.)

MAITRE DES CEREMONIES

Art. 68. (Voir art. 32 du Rég. Gén.)

COUVREUR

Art. 69. Il veille à la garde du temple. Il refuse l'entrée aux FF. qui ne sont pas revêtus de leurs emblèmes maçonniques.

ARCHITECTE

Art. 70. (Voir art. 33 du Rég. Gén.) Il a la garde et l'entretien des objets mobiliers de la []. Il est chargé lors de l'initiation, de la préparation de la chambre des réflexions et veille à ce qu'il ne manquera aucun accessoire lors des cérémonies d'initiation, d'affil. V. ou d'augmentation de salaire. En cas de fête, il est également chargé de la décoration du temple.

CHAPITRE 10. DES ELECTIONS ET INSTALLATION DES OFFICIERS DIGNTAIRES

Art. 71. Nul ne peut être nommé officier s'il n'est maître maçon. Art. 72. Les off. sortant sont rééligibles. Art. 73. Les off. sortant sont élus pour une période d'un an. Art. 74. L'élection des off. a lieu dans la première tenue du mois de décembre. (Voir art. 13. Const. V.) L'installation des off. dignitaires est faite en séance. Art. 75. Avant de procéder à l'élection de la F. Or., donne lecture des articles du Rég. Gén. concernant l'élection. (Voir art. 45 à 53 du Rég. Gén.)

La situation scolaire à Montréal

Un mémoire de M. Joseph Bégin

M. Joseph Bégin, directeur de la "Création", nous communique le mémoire suivant qu'il vient de présenter à la commission royale chargée de faire enquête sur la situation scolaire à Montréal: "Vous avez, jusqu'à aujourd'hui, entendu plusieurs fois sur la manière qui fait l'objet de vos distributions. Quelques-uns, l'exception, ont donné des notes discordantes, mais la majorité des votants ont demandé le statu quo.

En général, les paroles qui ont été prononcées devant la commission, c'est-à-dire distinctes de celle de Montréal, vous ont manifesté leur volonté de garder leur indépendance, parce qu'elles y voient plus de sécurité pour les intérêts pécuniaires des pères de famille et les intérêts religieux des enfants. Entre parenthèses, permettez-moi de dire qu'elles font bien.

Quant aux paroles qui font déjà partie de la Commission scolaire de Montréal, nous avons cru comprendre qu'elles demandaient, en général, le statu quo aussi, afin d'éviter les inconvénients d'un bouleversement de choses établies depuis longtemps, mais que s'il fallait en venir à un changement, elles se prononceraient elles-mêmes pour des commissions scolaires propres à chaque école et non pas pour une commission scolaire unique ou fédérale.

Voilà en peu de mots, messieurs les Commissaires royaux, l'expression de la pensée de la très grande majorité des citoyens catholiques de Montréal et des municipalités environnantes sur l'importante question qui est soumise à votre étude.

Quant à l'autre partie de votre mission, concernant la nomination ou l'élection des Commissaires d'écoles, la charte spéciale de la Commission scolaire de Montréal étant abrogée par la dissolution ou l'abolition de celle-ci, les commissions scolaires paroissiales tomberaient sous la règle du code scolaire de la province de Québec. Ainsi sera résolue, à la satisfaction générale, cette autre question.

Mais, si la Commission scolaire de Montréal était maintenue avec ses mêmes pouvoirs et son même champ d'action, il va sans dire que nous préférons de beaucoup le mode actuel de nomination de commissaires à celui proposé par M. Langlois à la Législature de Québec et par quelques-uns de ses amis à Montréal.

L'élection des Commissaires faite par le peuple, pour une grande cité comme Montréal où les représentants de l'Église sont nommés dans la marée montante du socialisme, du maçonisme et de toutes les idées subversives de l'un et de l'autre, ouvrirait la porte de l'école, sanctuaire sacré de l'enfance, à tous les caprices des foules inexpérimentées en matière sociale et trop souvent travaillées par des prénotions de soi-disant réformateurs qui, si elles étaient mises en pratique, nous mèneraient à l'anarchie scolaire.

Il faut mettre l'enseignement catholique à l'abri des coups hardis. Ce devoir nous incombe à nous, pères de famille. Il incombe aussi à l'État dont vous êtes les représentants et qui doit nous protéger au besoin contre les surprises d'ennemis d'autant plus redoutables qu'ils transigent dans l'ombre leurs plans d'attaques pour les exécuter lorsque entrés dans la place, ils sont certains de ne plus rencontrer de résistance notable.

Nous vous prions plus haut de "voix discordantes". Dans les plus beaux concerts, il y a toujours de ces notes disgracieuses qui percent l'oreille et le choquent. Il ne faut pas trop nous en plaindre, l'homme ne pouvant rien faire d'absolument parfait.

Cependant, il importe de relever ces notes et d'avertir leurs auteurs qu'elles nous ont été désagréables. Messieurs Verville, Franck et Arcand sont venus vous parler à leur manière de l'objet de votre enquête. Ils se sont déclarés, en la matière, les représentants autorisés de vingt mille ouvriers.

Messieurs les Commissaires, par délicatesse sans doute, vous réservant le droit de juger cette déclaration à sa valeur, nous n'avons pas voulu demander à ces messieurs de préciser leur droit à parler, comme il l'ont fait, au nom de vingt mille ouvriers catholiques.

Nous voudrions lire les prénotions, les noms et les adresses des 20,000 ouvriers catholiques qui, à l'instar de MM. Verville, Franck et Arcand, demandent la fusion de la Commission scolaire de Montréal.

La fusion appartient à la []. Les cas non prévus par le Règlement sont laissés à l'appréciation de la [], qui en décide à la majorité des suffrages.

Art. 77. Toute proposition tendant à changer un article du Règlement ou à en introduire un nouveau, doit être faite par bulletin écrit indiquant la teneur du changement, et signé de cinq membres de l'atelier. Cette proposition doit être déposée dans le sac à ce destiné. Elle est lue et mise sous le maillet.

Une commission de trois membres, outre le Vén. V. et l'Orat. V., qui en font partie de droit, est nommée par la [] pour examiner la proposition. Elle fait son rapport dans la tenue suivante, et, après discussion, la [] l'accepte ou la rejette à la majorité des FF. présents.

Art. 78. Le changement adopté doit être porté de suite au Règlement. Art. 79. Chaque membre recevra de la [] un exemplaire du présent Règlement, précédé des préceptes maçonniques, ainsi qu'un exemplaire de la Constitution et du Règlement Général de la Fédération auxquelles il est strictement tenu de se conformer.

Ainsi fait et arrêté à l'Or. de Montréal, Canada, en tenue du 6 mai 1897 et modifié suivant les instructions du Gr. Or. de France.

Le Sec. V. L'Orat. V. Le Gr. Or. de France dans sa séance du 12 février 1898, vol. 222, fol. 42, a approuvé ce règlement. Le Prés. de Con. de l'Or. V. Cha. BERGERE. Desmons. Le Sec. V. Gén.

APPENDICE

PLANCHE DU TRAVAIL

- 1.—Ouverture de la [] 2.—Appel nominal. 3.—Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière tenue. 4.—Lectures d'excuses ou d'absence. 5.—Rapport des Comités d'enquête sur les candidats, écrits, qui en font partie. 6.—Affiliation et augmentation de salaire. 7.—Communication du Gr. Or. de France. 8.—Rapports des comités spéciaux. 9.—Proposition de nouveaux membres. 10.—Bilan de l'Ordre. Affaires nouvelles. 11.—Production des comptes et factures. 12.—Tronc de la veuve et sac aux propositions. 13.—Lecture de la planche de la prochaine tenue. 14.—Clôture de la []

QUESTIONNAIRE

- 1.—Noms, profession, âge? 2.—Avez-vous reçu une instruction moyenne ou supérieure? 3.—Dans quelle institution avez-vous fait ces études? 4.—Dans quelle religion avez-vous été élevé? 5.—Depuis votre enfance, vos croyances, ou bien, se sont-elles maintenues intactes, ou bien, se sont-elles modifiées? 6.—Quelles sont vos opinions en matière religieuse? 7.—Croyez-vous à la Bible, à la Divinité du Christ, à l'Immaculée Conception, à l'Infaillibilité du pape, à la Communion? 8.—Croyez-vous au paradis et à l'enfer? 9.—Croyez-vous à une vie future? 10.—Croyez-vous en Dieu?

Sera-t-elle équilibrée?

Les propriétaires ou franc-tenanciers, au lieu de la rétribution mensuelle, paient la taxe scolaire, que les simples locataires ne paient pas. Quelques-uns déboursent de ce chef jusqu'à deux cents, trois cents, et même cinq cents piastres, bien qu'ils n'aient pas d'enfant à envoyer aux écoles qu'ils soutiennent à grande partie de leurs deniers.

Ne serait-il pas souverainement injuste à l'égard des franc-tenanciers d'exempter les locataires de la petite rétribution qu'ils doivent donner à l'école pour l'instruction que leur retour leurs enfants y reçoivent? Le père est-il réellement trop pauvre pour le payer les commissaires d'écoles lui en font alors remises.

En un mot, dans la province de Québec, les dépenses scolaires sont presque exclusivement à charge des propriétaires. De quel avantage donc à se plaindre nos chers ouvriers? De rien. Et de ne se plaindre pas non plus. Seulement, nous avons tenu à faire un peu de lumière sur tous ces points afin de leur démontrer que MM. Verville, Franck et Arcand ne sont pas dignes de leur confiance.

JOSEPH BÉGIN.

Dr. J. B. PRINCE,

SPECIALITE D'ACCOUCHEMENT. CHIRURGIEN 499 Boulevard St-Joseph. Tél. St-Louis 100

OSCAR BEAUDOIN, B. A. S. E.

INGENIEUR CIVIL ET ARPEUTER Main 7047 12 ins. l.j.s. 50 St-Jacques.



ANNEAU DE MARIAGE

LE PLUS BEAU CHOIX EN OR SOLIDE 10 carats . . . \$3.00 à \$6.50 14 carats . . . 5.50 à 10.50 18 carats . . . 7.00 à 12.00

Tout anneaux achetés ici sera gravé J. A. EST. TEL. 4138 248, St-Catherine Est. Tél. Est 4138

LE DEJEUNER EST COMPLET AVEC UNE TASSE DE CAFÉ ST-MARC

AUGUSTIN COMTE & CIE 10, 12, 15, J.-J.-R.

A la Librairie du Clergé

J.-P. Garneau, 6, RUE DE LA FABRIQUE, QUEBEC.

POUR BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

- AMES JUIVES, roman évangélique, par S. Combe, 1 vol. \$0.88
- ATTILA, roman historique, par G. d'Assolant, 1 vol. \$0.88
- LES MIRACLES DE N.-S. J.-C. CHRISS, par le Révérend Père Lacouture, 1 vol. relié, \$0.50
- A TOUR DE BRAS, par Jean des Gouttes, 1 vol. \$0.40
- EN HIVER, par Jean des Gouttes, 1 vol. \$0.40
- LA MESSENGERIE, par M. Thelen, 1 vol. \$0.88
- LA FIDELITE A N.-S. JESUS-CHRIST, par le Révérend Père Desmarquet, 1 vol. \$1.00
- LA CROISSE DES CHEMINS, par H. Bordeux, 1 vol. \$0.88
- COLETTE BAUDOINE, par M. Barrès, 1 vol. \$0.88
- PORT EN PLUS

Choix considérable de chaubales et chaubales de tous les prix. L'assortiment le plus complet que l'on puisse voir à Québec. l.j.s. ino

PLUS DE CORSAIRES PIEDS!

"ANTIKOR-LAURENCE" Cure radicale des CORSAIRES PIEDS, RHUMATISMES, SŒR, ETC. Sans douleur, sans interruption. Envoyé par la poste sur réception d'un 25c. A. LAURENCE, Pharmacien, Montréal.

ANTIKOR-LAURENCE

Nouveau Service de Wagons-Lits entre

Montréal et Québec

Quitte Montréal (gare de la rue Moreau) à 11.45 p.m., tous les jours. Quitte Québec à 11.00 p.m., tous les jours.

BUREAU DE LA VILLE

Edifice de la Banque Impériale, Carré d'Or, Victoria, Tél. Main 5906, 13, Boulevard St-Laurent, Tél. Main 4097.

LE PACIFIQUE CANADIEN

LIGNE COURTE ET SERVICE DIRECT DE WAGON-LITS POUR

Cobalt et Cochrane via North Bay

Les trains partent de la gare Windsor tous les jours à 9.30 p.m.

LA ROUTE DIRECTE POUR LE

District Argentifère de Gowanda

BUREAUX DES BILLETS DE LA VILLE, 129 rue St-Jacques, près le bureau de Poste, Téléphone Main 3743-3753, où gare Viger et Gare Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

COURSES D'HIVER

OTTAWA, 29 JANVIER AU 5 FEV. 1910. OTTAWA ET RETOUR DE MONTREAL, \$4.50. BILLETS EN VENUE les 31 Jan. 2 et 4 fév. Retour jusqu'à 7 fév. 1910.

Trains entre Montréal et Ottawa

Départ de Montréal, 8.30 a.m., 8.55 p.m. Arrivée à Ottawa, 11.45 a.m., 17.10 p.m., 11.15 p.m.

Propriétés à Vendre

PIGEON REAL CO.

1457, BOULEVARD SAINT-LAURENT, Près Avenue Mont-Royal.

TEL. ST-LOUIS 1429.

\$1,800.00 Rue S-Charles, Ahuntic, Maison 2 étages, 6 app. Eau et canaux posés. Terrain de 50 x 100 pieds. Comptant \$600. Balance facile.

\$2,100.00 Av. Labelle, près Rachel, maison 2 étages, 3 logements. Revenu \$210. Comptant \$500.

\$3,000.00 Rue Cadieux, près Mont-Royal, Cottage 2 étages, 6 app. cave 7 pieds cimentés. Moderne. Fournaise. Comptant \$500.

\$3,100.00 rue Labelle, près Beauharnois. Maison 2 étages, 2 logements, 8 app. chaque. Échangérait avec terrain. Balance comptant.

\$3,500.00 rue Cowan, maison 2 étages, 2 logements. Extension. Bon revenu. Comptant \$1,000. Balance facile.

\$4,200.00 rue Huntley, maison 2 étages, 3 logements. Le bas avec fournaise. Bon revenu. Échangérait avec terrain. Balance comptant.

\$5,200.00 rue Waverly, maison 2 étages, 4 logements, \$2,000 de revenu. Comptant \$1,500.00. Balance facile.

\$5,200.00 rue Cadieux, près Mont-Royal, 3 maisons, 2 étages, 3 logements. Revenu \$520.00. Comptant \$1,000.00. Balance facile.

\$5,400.00 rue Beauharnois, près S-Laurent, 2 maisons, 2 étages, 3 logements, 1 magasin. Extension. Revenu \$540.00. Échangérait avec terrain, une partie comptant.

\$6,000.00 rue S-Urbain, près Fairmount, Maison 3 étages, 3 logements. Extension. Bon revenu. Échangérait avec terrain. Balance comptant.

\$6,200.00 Ave. Parc, maison 2 étages, 3 logements, 7 app. Brique et pierre solide. Fournaise. Cave cimentée. Cheminée au salon. Plancher dur dans passage et salon. Revenu \$622. Balance comptant sans hypothèque.

\$6,500.00 rue Boyer, près Rachel, maison 3 étages, 3 logements. Extension. Le tout moderne. Canaux payés. Comptant \$3,000. Balance facile.

\$6,600.00 rue Manse, près Boulevard S. Joseph, maison 3 étages, 8 logements, 6 à 7 app. Coin de rue. Bon revenu. Comptant \$1,000 à \$1,500. Balance facile. On échangérait avec terrain dans un bon centre.

\$700.00 rue S-Hubert, Boulevard S-Denis, de 25 x 110. Allant d'une rue à l'autre. Comptant \$100. Balance facile.

\$2,500.00 2 terrains, rue S-Laurent, près Maguire. Peu de comptant. Balance facile.

\$1,200.00 terrains, ave. Laurier, près S-Urbain, \$200 comptant. Balance facile.

Terrains à Vendre

\$700.00 rue S-Hubert, Boulevard S-Denis, de 25 x 110. Allant d'une rue à l'autre. Comptant \$100. Balance facile.

\$2,500.00 2 terrains, rue S-Laurent, près Maguire. Peu de comptant. Balance facile.

\$1,200.00 terrains, ave. Laurier, près S-Urbain, \$200 comptant. Balance facile.

Entrepreneurs

qui voulez obtenir parfaite satisfaction tant vous le rapport des PRIX que sous celui de la QUALITE, achetez vos

FRS. MARTINEAU,

721-723 RUE SAINTE-CATHERINE, EST. Succursale: 611 Rue Centre, Pointe Saint-Charles.

Propriétés à Vendre

PAR L. G. Leclair, 71a St-Jacques. Tél. Main 2838.

\$2,000.00 Rue Brébeuf, 3 terrains 25 x 86 une maison 2 étages, un logement. Hypothèque \$600.00 pour 5 ans. \$190 comptant, balance facile.

\$5,500.00 Rue Labelle, maison bois et brique, 25 x 40, 3 logements. Revenu par mois, \$32. Terrain 102 pieds profonds. \$5,000 hypothèque, vendra pour \$500.00 comptant, balance facile.

\$2,900.00 Rue Gifford, maison bois Imbriqué en pierre, 2 ét

Chronique Sportive

LES POLYTECHNICIENS L'EMPORTENT—LA CULTURE PHYSIQUE—LA RAQUETTE—TROT ET AMBLE—ECHOS ET COMMENTAIRES.

LE HOCKEY

Nos polytechniciens se sont rencontrés hier soir avec le club du Mont-S.-Louis. Le victoire est restée aux étudiants de Laval, plus vigoureux, plus rapides. Résultats pour M. S. L.: M. E. Guitté, G. St-Pierre, L. Daoust, J. Racette, J. Farlang, R. Hamel et A. Pappin. Pour Polytechniciens: M. E. Desnoyers, Z. Lambert, W. Lamoignon, X. Lacroix, E. Galmeau, L. Hébert et R. Blais. Score 6 à 2.

Le Canadien jouera ce soir contre Ottawa, dans la capitale.

Le Renfrew rencontrera ce soir, le Shamrock à l'Aréna.

Les Wanderers sont partis hier soir, pour Halleyburg.

LA RAQUETTE

Malgré le mauvais état des routes, les courses organisées par "La Presse", sous l'habile direction de notre confrère, M. Alb. Laberge, auront lieu, cet après-midi à 2 h 15. Les prix sont nombreux et d'une réelle valeur. Tous les clubs seront représentés. Il y aura foule d'amateurs.

TROT ET AMBLE

A Lachute

La course 22. Voici les résultats des courses qui ont eu lieu hier:

Free-for-all—1 mille à réputer:
Colonel Taylor 2 1 2
Sandy 1 2 2
Marguerite 3 3 3
Temps: 2:27.

Course spéciale—1 mille à réputer:
Astido 2 1 2
Country J 1 2 2
Lady Jim 3 3 3
Temps: 2:27.

Voici le programme de mardi prochain, 25 janvier:

2 miles à réputer, Bouras \$50.—Conducteur, G. R. Roberts, White Bird, Genes, Artidote, Delorimer Boy, P. B. Burn, Gauther Boy, Sam Boy, Cassie C. Faly.

Il y aura de plus un match pour un enjeu de \$100 entre Colonel Taylor, à M. A. Laplante et Lou R., à M. O. Rosen.

LE TIE

Le nouveau champion

Le match de tie entre M. W. Ewing et M. Carruthers s'est terminé à l'avantage de ce dernier par un score de 83 à 81. Cette victoire donne le titre de champion de la province de Québec à M. Carruthers.

LE POOL

Différentiel

M. G. Bourassa relève le défi lancé par M. Léopold Jetté. L'ya partie devra se jouer mercredi prochain, au club Lafayette. Le challenger devra être en mesure de fournir, dans le délai de 24 heures, un programme de jeu, sous peine de forfaiture.

BASE-BALL

Les Montréal à l'entraînement

Columbia, C. du S. 22. — Le club du baseball Montréal s'entraîne à Columbia, d'après une dépêche reçue aujourd'hui par le président du club local. Le gérant Barrow, de Montréal, a mentionné que son club commença à s'entraîner vers le 20 mars.

CULTURE PHYSIQUE

L'usage des engins

Faut-il ou non fixer les engins des appareils fixes en gymnastique? On a déjà bien discuté sur ce point.

Les partisans de la gymnastique suédoise continuent absolument l'usage des anneaux, des barres, etc. Ils prétendent que l'effort exigé pour se soutenir en suspension sans que les pieds touchent le sol, est absolument exagéré et développe les bras au détriment des membres inférieurs, outre qu'il nuit à l'élargissement de la cage thoracique, par la contraction continue des muscles qui la recouvrent.

D'un autre côté, ils préconisent contre le danger que présente les exercices exécutés à ces appareils. Ici, entre parenthèses, ils manquent de logique, car leur méthode, ils pratiquent au cheval arçon (cheval allemand) par exemple, des mouvements d'aérostatie pour les moins âgés, dans nos gymnases, ce que l'on peut exécuter dans les gymnases de France et d'Allemagne.

Voyons un peu le fond de la question. Si l'on fait de la gymnastique avec des enfants de 6 à 16 ans, je considère que l'usage des appareils est irréaliste et contraire aux lois de la physiologie.

En effet, les enfants n'ont pas besoin d'un entraînement comme un concurrent du Marathon; il faut et il suffit d'aider au développement normal de son corps, en corrigeant les positions défectueuses que l'on contracte, hélas! si facilement; on doit d'abord surveiller la déviation de la colonne vertébrale due à une mauvaise tenue au pupitre, on doit aussi et surtout faire beaucoup de gymnastique despiratoire, afin de lui constituer une poitrine large, où les poumons pourront se dilater facilement. Pour ces raisons, les enfants, point n'est besoin d'un déplacement de force extraordinaire. Avec une gymnastique de plancher méthodique, bien réglée, et si nous tenons compte, dans nos programmes de l'appétite des élèves, nous arriverons à faire d'eux des adolescents vigoureux et sages.

La méthode suédoise que Ling a établie en 1805, a été révisée conformément au progrès et aux découvertes de la science, par un athlète dont on ne peut nier la compétence, le fameux Sandow.

Elle est maintenant en honneur dans toutes les écoles d'Angleterre et, depuis quelques années, le gouvernement canadien l'a adoptée. C'est celle qui est pratiquée dans les écoles de la commission scolaire de Montréal, par les professeurs Scott et Chabaille, et les progrès que font les élèves prouvent bien toute son efficacité.

Est-ce à dire que les appareils ne sont bons qu'à laisser dans les cirques? Point.

Les mouvements que l'on y exécute exigent une dépense de force plus grande, c'est vrai, mais les résultats sont plus marqués. Entendons-nous: il faut que ces mouvements soient raisonnés, autrement, on tombe dans l'abus et, au lieu de former des hommes solides et bien constitués, on aboutit à l'écroulement des monstres; des bras et des dos superbes et la poitrine rentrée, pas de jarret, etc. ou, rétrogradement.

Pratiqués avec principes, ils donnent au corps des proportions harmoniques, outre qu'ils donnent à l'individu cette confiance en soi-même qui donne l'audace et la fermeté.

UN DÉSASTRE SUR LE PACIFIQUE-CANADIEN

Le train du "Soo" culbute en bas d'un pont. Trente à quarante personnes sont tuées et autant reçoivent des blessures.

North Bay, Ont., 22 janvier. (Spécial.) — L'Express No 7, a déraillé hier après-midi, à 35 milles à l'Ouest de Sudbury, sur la ligne du "Soo". Il y a un grand nombre de morts et de blessés.

Le train était en route pour Sault-Sainte-Marie. Les voyageurs étaient insoucients et joyeux; 14 d'entre eux étaient à "luncher" dans le char-restaurant, lorsque, sans que rien pu faire prévoir l'affreux malheur, le train déraila et deux wagons furent précipités dans la "Spanish River".

Ce fut un moment atroce, deux voitures, dont une de première classe, le restaurant, furent submergées, ajoutant ainsi les horreurs de la noyade au désastre, la troisième est tombée au bord de l'eau et gît sur le côté.

Il y avait environ 25 passagers dans le premier wagon. On ne pourra connaître le nombre exact des morts que lorsqu'il aura été sorti de l'eau. Pour comble de malheur le troisième wagon, un "Colonist", prit feu et ses occupants furent grièvement brûlés.

La scène était indescriptible; les cris d'horreur et de douleur retentissaient de toutes parts. Les rescapés organisèrent immédiatement le sauvetage et on demanda de l'aide à "North Bay" d'où un train de secours partit immédiatement.

Les médecins arrivèrent rapidement de Sudbury, également. On dirigea les blessés sur l'hôpital de cette ville. Au moment où je vous télégraphie, six d'entre eux sont déjà morts.

La locomotive, le char aux bagages, la malle et un wagon de seconde classe sont restés sur la voie.

Voici la liste des blessés connus: Conducteur Reynolds, North-Bay, contusions à la tête et aux jambes; Thomas Harris, S.-Paul, blessé légèrement aux mains et à la tête.

M. George P. Dyer, Boissemain, Man., lésions internes graves; Mike Nikola, Max, Dakota Nord, légèrement atteint.

L. McDonald, Minneapolis, brûlures par tout le corps; E. Mansfield, Montréal, lésions internes graves.

D. N. Brodie, magistrat de police Sudbury, côtes brisées.

Sam. Ballard, S.-Paul, brûlures à la tête.

A.-O. Odesman, Norway, blessures à la tête.

W.-I. Bell, Sudbury, directeur de la compagnie de Pulpe de Spanish River. Blessé à la tête et au tronc.

Joe Doelant, Erin River, Michigan, épaule blessée.

J.-H. Wade, Sudbury, blessé au ventre.

R. Russel, Hamilton, coupures à la tête et aux bras.

Mme House, Sault Sainte-Marie, gravement blessée.

AUTRES BLESSES
H.-D. Wilmot, Montréal, voyageur de commerce; Mme Lindall, Winnipeg; Harry Lindall, Winnipeg; A. Irwin, Manitowish, Mich; Alfonso Rousel, 6 ans "Soo", Ontario; Jos. Doboluck, Erin River Mich; R.-S. Smith, Hamilton; P.-J. O'Brien, Randall, Man; N. Johnson, Belleville; B.-J. Penno, voyageur de commerce, Toronto; M. et Mme Brown, London; G.-S. Maria, voyageur de commerce, Waterloo.

Il est très probable que, au moins 18 personnes ont péri dans l'eau et plusieurs autres sont sous les débris du wagon de seconde classe.

Le rapport complet varie, pour les décès de 20 à 40 et il y a certainement de 50 à 70 blessés.

Parmi les blessés signalés à la dernière heure, on nous cite deux autres montréalais, G. Maber et Jos. Maber, brûlés et coupures.

Il y a beaucoup d'autres blessés dont on n'a pas pu se procurer les noms; l'Épave de 20 à 40 personnes, sur sa part, resté au-delà de 30 personnes.

Une forte équipe d'hommes est à l'ouvrage pour débarrasser la voie et rétablir la circulation.

L'accident a eu lieu vers les 2 heures après-midi.

On suppose, sans être bien fixé sur la cause, qu'un rail ou une traverse brisée aura provoqué le déraillement.

Nous donnerons, dans le "Nationaliste" de demain, tous les détails complémentaires sur ce désastre.

Magasins "Royal"

AVEZ UN ELEGANT PLASTRON ET vous en aurez un quand vous porterez de nos impeccables chemises de soirée.



Si vous êtes chic vous avez besoin d'habits de soirée et posséder des chemises de soirée est pour vous une nécessité. Les nôtres sont faites des toiles les plus fines.

Nous avons aussi le plus beau choix de mercerie pour hommes.

FAUX-COLS, MANCHETTES (poignets) et CRAVATES, SOUS-VETEMENTS, BAS, GANTS, BRETelles ET MOUCHOIRS.

Les meilleures qualités et les plus Bas Prix

20% à 35% de Réduction durant Janvier

MAGASINS "ROYAL"

342 et 508 rue Sainte-Catherine Ouest. 258 rue Saint-Jacques. 627 et 271 rue Sainte-Catherine Est. 225 rue McGill.

LE "CANADIAN CENTURY"

CE NOUVEAU MAGAZINE A COMMENCÉ CETTE SEMAINE LA PUBLICATION DE L'OUVRAGE ANGLAIS DE M. ASSELINE SUR LE NATIONALISME.

Le "Nationaliste" signalait il y a quelque temps à ses lecteurs l'apparition à Montréal d'un nouveau magazine hebdomadaire, le "Canadian Times", et il disait que la revue anonyme servait de premier-Montréal à cette publication était d'un "maître du style et de la pensée". Nous ne savions pas que ce compliment s'adressait à un de nos compatriotes, M. Robert-Louis Calder, avocat, littérateur, mais beaucoup plus littérateur qu'avocat, bien que, jusqu'à ces derniers temps, sa réputation d'écrivain ne fut pas encore arrivée jusqu'à nous. M. Calder, né d'un père écossais et d'une mère canadienne-française, est un tout jeune homme. Il fut question de lui comme candidat à la succession de M. Dupuis dans le comté de Chateauguay lorsque ce monsieur fut nommé recorder à Montréal. Il nous souvient même lui avoir reproché en cette occasion de fonder ses espérances sur des chicanes de clocher qui ne touchaient ni de près ni de loin aux principes. Il ne nous en a pas voulu de ce reproche, et cela seul dénoterait plus d'élevation d'idées que nous lui en avions supposé à lire dans la "Presse" le récit de ses premières expériences électorales.

Le "Times" n'a vécu que deux mois — assez longtemps, cependant, pour permettre à M. Calder d'attirer l'attention d'un financier intelligent (et peut-être un peu intéressé) qui lui a confié la rédaction d'un nouveau magazine, le "Canadian Century", mieux organisé que le premier, et plus viable.

Le "Century" paraît vouloir aborder les problèmes de notre vie sociale et politique. Son deuxième numéro, consacré en grande partie à la question municipale, contenait en particulier, sur le nettoyage des rues et des ruelles, un article de l'actif et intelligent président de la Ligue du Progrès civique, M. Leigh-R. Gregor, dont nous recommandons fortement la lecture à nos futurs ministres municipaux. M. Calder a commencé en même temps une série de portraits politiques qui devraient avoir du succès; il a débuté avec M. Brown, de Châteauguay, et nous parle cette semaine de Billy Maclean, le semaine prochaine ce sera le dernier descendant de Cincinnatus et le roi du patage, David Lafontaine. Enfin, nous craignons bien de scandaliser le modeste M. Langlois, mais force nous est d'ajouter qu'avec le numéro de cette semaine, et plus vivement, a commencé la publication du travail de M. Asselin, "A Quebec View of Nationalism". Ce premier chapitre traite des relations politiques, commerciales et militaires du Canada avec les trois royaumes de l'Empire britannique et dernier, de notre législation sociale et économique, tant provinciale que fédérale. Des amis qui ont vu ce travail en manuscrit lui ont trouvé, entre autres qualités, celles de la clarté et de la franchise. M. Asselin a écrit en anglais parce qu'il lui semblait qu'à l'heure actuelle

LA BIBLIOTHÈQUE GAGNON

Les précieux trésors bibliographiques qu'elle contient deviennent propriété municipale.

Encore le fameux poste No 13

Un rapport de la Commission des finances, recommandant l'acquisition de la bibliothèque Gagnon et demandant l'autorisation de faire, pour ces fins, un virement de fonds de \$19,033 et d'exécuter \$11,967 sur le montant des taxes à percevoir, présenté au Conseil municipal, à la séance d'hier après-midi, a été accepté presque unanimement.

Seul l'échevin Couture, de ses collègues de langue française, a voulu contester cette mesure. Il réussit à faire se prononcer dans le même sens, neuf de ses collègues de langue anglaise. Le vote fut de 29 contre 10 en faveur de l'achat de la bibliothèque Gagnon.

Furent dissidents: MM. Yates, Cleghorn, Turner, Stearns, O'Connell, Couture, Robinson, Ward, Carter et McKenna. La bibliothèque Gagnon, si ardemment désirée par le public lettré, deviendra donc propriété municipale.

La Commission de police demande au Conseil de ratifier une commande de 485 paires de chaussures pour les agents de la paix donnée à M. Léon Julien. L'échevin Lamoureux s'y oppose, disant que les chaussures sont de mauvaise qualité et qu'il faut en acheter ailleurs.

Une légère modification est apportée au règlement L.A. Lapointe concernant certains impôts. Plusieurs épiceries s'étant plaintes de la concurrence que leur fait le premier, et plus vivement, nous parle cette semaine de Billy Maclean, le semaine prochaine ce sera le dernier descendant de Cincinnatus et le roi du patage, David Lafontaine.

Le commerce canadien
Ottawa, 22.—Les exportations canadiennes de décembre 1909 ont accusé une augmentation de \$15,563,386 sur le correspondant de l'année précédente, et les importations, de \$8,598,262.

Nos troupes en Angleterre
Ottawa, 20.—Une dépêche reçue au département de la Milice du "Colonial Office" annonce que le conseil de l'armée a accepté l'offre du colonel Sir Henry Pellatt de conduire le régiment "Queens Own Rifles" de Toronto aux manœuvres anglaises à Aldershot, l'automne prochain.

Un quart d'heure sans lumière
Vers huit heures, hier soir, un léger accident survint à un dynamo de la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" à l'usine de l'Éclairage de Montréal, et interrompit pendant un quart d'heure le service des tramways dans cette partie de la ville.

Cession de biens
M. Frank Gilbert, entrepreneur à Westmont a fait cession de ses biens à la demande de la J. H. Smith Steel Casting Co. L'actif est de \$96,036.

Dix sept personnes trouvent la mort
New-York, 22.—Une explosion de nitroglycérine dans un tunnel qui doit porter l'eau à la ville de New-York a tué dix-sept personnes et trois américains. Cinq autres sont grièvement blessés. On n'a pas encore pu découvrir la cause de l'accident. Le bruit de l'explosion s'est fait entendre à plusieurs milles à la ronde. Il est presque impossible de faire l'identification des cadavres et d'en compter exactement le nombre, car ils ne forment plus qu'une masse informe de chair.

Confère malade
Nous avons le regret d'apprendre que le spirituel caricaturiste de la "Presse", M. Bourgeois, est assez gravement malade.

Quartier Saint-Louis
Le docteur Maillet, l'un des quatre candidats de S.-Louis convoqués hier soir, a son comité de première assemblée et faisait connaître son programme.

Feuilleton du "Devoir"
La Terre qui Meurt
PAR RENE BAZIN
DE L'ACADEMIE FRANCAISE.

(12).
—Monsieur François Luminéau, c'est-il ici?
Un visiteur qu'on voyait assez souvent à la Fromentière depuis quelques mois, le facteur, tendait une lettre à en-tête imprimé. Il ajouta pour plaisanter, pour dire quelque chose:
—Ça vient encore des chemins de fer de l'Etat, mam'selle Lionore! On a donc des amis, là-bas?
—Merci, dit rapidement Éléonore, en prenant la lettre et en la serrant dans la poche de son tablier; je la remettrai à mon frère. Il fait beau temps aujourd'hui pour courir!
—Mais oui, plus beau que pour chauffer le four, à ce que je vois.
L'homme fit demi-tour sur ses souliers éculés, et de son pas sans élan, qui faisait sept lieues par jour, pour trente sous, s'éloigna.
Éléonore, appuyée contre la porte, ne s'occupait plus de lui. Elle considérait, comme hypnotisée, la bordure du papier blanc qui dépassait l'ouverture de sa poche. Une émotion extraordinaire s'emparait d'elle. Ses paupières se gonflaient. La poitrine se soulevait sous le corsage d'indienne taché de farine et de suie.
—Tu as des secrets, va, je sais bien, dit Marie-Rose un peu derrière elle. Je ne te le demande pas; je suis habituée à la maison, à être seule de mon espèce. Mais je vois tout de même bien des choses. Hier encore, après la messe, tu as été, avec François, lire un papier dans la rue de la Michélonne, et tu faisais de grands gestes, pendant que je prenais l'argent..... Oh! voilà que tu pleures!... C'est si triste, Éléonore, de voir pleurer sa sœur..... sans comprendre..... sans rien pouvoir lui dire!
La grande Éléonore, à la stupefaction de Roussille, lui tendit la main, en arrière, sans se détourner, et cette main tremblait. Elle attirait la petite sur son cœur qui battait follement, pour la première fois depuis des années, vaincue par l'émotion, elle posa sa joue sur le front de Roussille, et, tout à coup, elle éclata en sanglots.
—Oui, dit-elle, oui, il y a un secret, ma pauvre Roussille, un si grand que je n'en aurai jamais deux pareils... Je ne peux pas te le dire... Il est là dans la lettre... Mais c'est François qui doit la lire d'abord, et puis le père... Dieu, que je suis malheureuse!
Roussille, tendrement, leva son visage tout contre le visage en pleurs de l'aînée.
—Mais le secret, Lionore, ça ne regarde que François, n'est-ce pas?
—Non, moi aussi, moi aussi! Oh! quand tu apprendras, Roussille!... C'est François qui m'a décidé, il m'en a dit tant dit que j'ai écrit... J'ai signé... à présent tout est fini... Cependant, s'il n'était pas là, vois-tu je sens que je ne pourrais pas, que je casserais le marché, que je refuserais...
—Tu pars, Lionore? cria la petite en se réveillant.
Elle ne reçut d'autre réponse que l'extrême pâleur de l'aînée.
—Tu pars? reprit-elle. Où vas-tu? Ne nous laisse pas!
Éléonore, d'abord stupéfaite, eut un geste de colère. Elle repoussa celle qui, dans un instant de douleur, elle avait attiré.
—Tais-toi! fit-elle. Ne dis pas des mots pareils! Tu veux donc nous vendre? Je n'en ai guère envie.
—Ils viennent!... Tu les as enten-

LE "CANADIAN CENTURY"

ce sont surtout les Canadiens de langue anglaise qui ont besoin d'être éclairés sur le mouvement nationaliste. Il le publiera plus tard en volume. Il le limite ses articles à la littérature et à la faire lire dans le "Century". Le directeur du magazine indiquera en quoi il ne partage pas les idées de M. Asselin; en sollicitant la collaboration de celui-ci, il n'en fait pas moins preuve d'une largeur d'esprit, et d'une hardiesse qu'on pourrait imiter avec profit à la direction de certaines revues canadiennes-françaises.

Il sera tout de même curieux de lire, dans les quatre prochains numéros du "Century", un magazine anglais, soutenu par de l'argent anglais, écrit en grande partie par deux jeunes hommes dont l'un est à moitié français et dont l'autre (M. Asselin) n'avait pas encore écrit un mot d'anglais à l'âge de vingt ans. Urie Barthe va dire qu'Asselin a corrompu le directeur du "Century" avec l'argent qu'il touche sur les fonds secrets du gouvernement de Québec. Il ne se trompe pas beaucoup!

JEAN LE BON.

Elections Anglaises

LE REUL DES LIBÉRAUX
Londres, 22. — Les Libéraux sont presque découragés à la suite des revers successifs qu'amènent les élections. La journée d'hier, sur laquelle ils comptaient pour se "retaper" un peu a été désastreuse. Si la situation ne change pas "et elle marque mal", le gouvernement est perdu.

Les Unionistes ont, en effet, pris 10 nouveaux sièges à leurs adversaires, tandis que ceux-ci n'ont pu en arracher un seul.

Il reste 170 sièges libéraux à contester d'ici à la fin des élections. La moitié se trouvent dans des districts où les Unionistes ont été victorieux pendant les deux derniers jours. C'est à dire que, si le Nord ne trouve pas Asselin, celui-ci lâchera les rênes du pouvoir.

Voici la situation actuelle des partis:
Unionistes 184
Libéraux 159
Nationalistes 30
Les gains sont comme suit:
Unionistes 80
Libéraux 30
Ouvriers 20
Soit un gain net de 69 pour les Unionistes.

Attendons la fin.

La navigaton en hiver

Fraserville, 21.—Le vapeur "Mahone" de la Cie Trans S.-Laurent, qui a ses bureaux ici, est parti ce matin de Tadoussac pour le quai de la Pointe, à Fraserville. C'est sa deuxième traversée en janvier.

Félicitations

Notre ami M. le notaire J.-A. Nadeau, est réélu maire d'Iberville. Nos félicitations.

Au club Lemieux

Le club Lemieux tiendra une grande assemblée lundi soir, le 24 courant, à 8 heures, au coin des rues Lafontaine et Iberville.

Les officiers de la Halle aux blés

Tous les nouveaux officiers qui devront conduire les destinées de la Halle au Blé durant l'année 1910 ont été élus par acclamation.
Président. — R.-W. Oliver.
Trésorier. — H.-S. Philips.
Comité de Régie. — MM. Alfred Chaplin, A.-Geo. Burton, Paul-B. Earle, Duncan-A. Campbell, Wm. Carruthers, William-I. Gear, A.-E. Labelle.
Comité d'inspection. — MM. A. Cranpe, président; C.-B. Esdaille, H.-W. Raphaël, James Carruthers, Edgard Judgée, Alexi McCar.

Les Meours

Nous extrayons les chiffres suivants du rapport de la Cour du Recorder pour 1909:—

Maisons de désordres vidués	1908.	1909
Personnes arrêtées dans ces maisons	144	138
Personnes fréquentant ces maisons	350	315
Personnes responsables de la tenue de ces maisons	4	9
Total	631	766

—Nous ferons de notre mieux jusque-là, mon garçon. Je le prendrai fort, je choisirai un valet du Pays.
—Oui, pas un Boquin, surtout! On les connaît!
—Toussaint Luminéau hochait la tête, et dit doucement:
—Ne lui fait pas injure, Mathurin. J'ai renvoyé Jean Nesmy, et j'ai eu raison. Mais, pour le travail, il n'y avait que de bonnes choses à dire de lui. Ça travaillait honnêtement. Ça aimait la terre, tandis que d'autres...
La petite Roussille écoutait, les yeux baissés, comme une statue, près de la porte de la fenêtre François entra.
—Tandis que d'autres, continua le père en élevant la voix, n'ont pas assez de vaillance, tout à fait. N'est-ce pas, mon François?
—Le fils blond et rose haussa les épaules en s'asseyant.
—C'est trop dur, dit-il. Depuis que je suis revenu, je ne puis plus m'y refaire à ce métier-là.
—Ah! moitié de paysan, cria Mathurin, tu n'as pas honte? Moi, si je pouvais marcher, le père n'aurait pas besoin d'un valet. Regarde ces bras-là!
Et il tendait ses bras, dont les muscles saillaient sous l'étoffe de la veste, comme des nœuds de chêne emprisonnés dans l'écorce. Et le sang lui montait au visage, et gonflait jusqu'aux veines et aux glandes de ses yeux.
—C'est trop dur.

—Oui, François.
—Quand tu me demandais de te trouver une bonne place, aussi à la Roche, j'ai bien voulu m'occuper de toi, mais à condition que tu ferais mon ménage. J'ai besoin de quelqu'un, moi! Et tu ne veux plus venir à présent?
—Je ne dis pas...
—Eh bien! je dirai au père, moi, tout à l'heure, ce que tu m'as promis. Reste donc: ils te feront une jolie vie à la Fromentière, quand je serai parti; sans parler du procès que l'homme de la Roche commença tout de suite, tu entends, tout de suite, si tu refuses de prendre le débit que tu as loué! Reste! Moi, je m'en vas!

Elle enleva les mains de dessus sa figure, et, toujours dominée par l'impression du moment:
—J'irai, dit-elle; quand tu voudras, je serai prête; seulement je ne pourrais pas t'entendre parler au père: ne lui parle pas devant moi...
Elle quitta en hâte l'étable, et rentra dans la salle pour dîner, tandis que François donnait à ses brufs leur ration de fourrage, et s'attardait à ce travail.

Toussaint Luminéau causait tranquillement avec Mathurin. Assis côte à côte devant la table et regardant fuimer leur assiette de soupe, ils devaient du nouveau valet qu'il faudrait embaucher prochainement.
—Je l'embaucherai à la foire de Challans, disait le père.
—C'est trop dur.

—Allons, c'est pour demain!
—Demain, Jésus!
—Oui, je dois être à midi à la Roche, pour prendre mon service dans les chemins de fer.
Éléonore se couvrit le visage des deux mains.
—Ah! ça! ne me lâche pas, moi! maintenant! continue l'homme. Est-ce que tu veux me lâcher?
—Non, François, mais partir de demain... demain!
—Pas demain, ce soir, tout à l'heure. Fais-le bien t'y attendre. Voilà deux mois que tu es engagée avec le cafetier de la rue Neuve! As-tu signé le bail, oui ou non?
—Oui.
—M'as-tu promis de tenir mon ménage?

—Oui, François.
—Tiens! dit-elle. Ils te demandent! Elle m'a brûlé le sang, ta lettre!
—Toute peut encore, Éléonore tendant la lettre, et la regardait passer de ses mains dans celles de l'autre, avec un respect craintif de la destinée incon nue.
—Pour quand est-ce? dit-elle. Dépêche-toi!
Le gars, sans émotion apparente, estua de sourire pour marquer sa supériorité d'homme, déchira lentement l'enveloppe avec ses gros doigts mouillés, lut, réfléchit un moment, et répondit:
—Allons, c'est pour demain!
—Demain, Jésus!
—Oui, je dois être à midi à la Roche, pour prendre mon service dans les chemins de fer.
Éléonore se couvrit le visage des deux mains.
—Ah! ça! ne me lâche pas, moi! maintenant! continue l'homme. Est-ce que tu veux me lâcher?
—Non, François, mais partir de demain... demain!
—Pas demain, ce soir, tout à l'heure. Fais-le bien t'y attendre. Voilà deux mois que tu es engagée avec le cafetier de la rue Neuve! As-tu signé le bail, oui ou non?
—Oui.
—M'as-tu promis de tenir mon ménage?

—Oui, François.
—Tiens! dit-elle. Ils te demandent! Elle m'a brûlé le sang, ta lettre!
—Toute peut encore, Éléonore tendant la lettre, et la regardait passer de ses mains dans celles de l'autre, avec un respect craintif de la destinée incon nue.
—Pour quand est-ce? dit-elle. Dépêche-toi!
Le gars, sans émotion apparente, estua de sourire pour marquer sa supériorité d'homme, déchira lentement l'enveloppe avec ses gros doigts mouillés, lut, réfléchit un moment, et répondit:
—Allons, c'est pour demain!
—Demain, Jésus!
—Oui, je dois être à midi à la Roche, pour prendre mon service dans les chemins de fer.
Éléonore se couvrit le visage des deux mains.
—Ah! ça! ne me lâche pas, moi! maintenant! continue l'homme. Est-ce que tu veux me lâcher?
—Non, François, mais partir de demain... demain!
—Pas demain, ce soir, tout à l'heure. Fais-le bien t'y attendre. Voilà deux mois que tu es engagée avec le cafetier de la rue Neuve! As-tu signé le bail, oui ou non?
—Oui.
—M'as-tu promis de tenir mon ménage?

—Oui, François.
—Tiens! dit-elle. Ils te demandent! Elle m'a brûlé le sang, ta lettre!
—Toute peut encore, Éléonore tendant la lettre, et la regardait passer de ses mains dans celles de l'autre, avec un respect craintif de la destinée incon nue.
—Pour quand est-ce? dit-elle. Dépêche-toi!
Le gars, sans émotion apparente, estua de sourire pour marquer sa supériorité d'homme, déchira lentement l'enveloppe avec ses gros doigts mouillés, lut, réfléchit un moment, et répondit:
—Allons, c'est pour demain!
—Demain, Jésus!
—Oui, je dois être à midi à la Roche, pour prendre mon service dans les chemins de fer.
Éléonore se couvrit le visage des deux mains.
—Ah! ça! ne me lâche pas, moi! maintenant! continue l'homme. Est-ce que tu veux me lâcher?
—Non, François, mais partir de demain... demain!
—Pas demain, ce soir, tout à l'heure. Fais-le bien t'y attendre. Voilà deux mois que tu es engagée avec le cafetier de la rue Neuve! As-tu signé le bail, oui ou non?
—Oui.
—M'as-tu promis de tenir mon ménage?

COURROIES EN CUIR

Faites de matériaux de première qualité à joints courts. D. K. McLAREN, Limités, 309-311 RUE CRAIG OUEST.

LA CAMPAGNE MUNICIPALE

Le comité des citoyens tient une belle assemblée, à l'Hôtel-de-Ville de S.-Henri. MM. Guerin, Lachapelle, Dupuis, Ainey et Wanklyn sont favorablement accueillis.

CALENDRIER

DIMANCHE, 23 JANVIER. Septuagésime. Mémoire de Sainte-Émérance. La fête de la Sainte-Famille est renvoyée au 8 février...

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est. À 4 h. 55. Le vent de la nuit: 2 h. 49 (s.); coucher à 4 h. 55.

CE SOIR

COURS ET CONFÉRENCES: Monument National, Dactylographie, prof. Mlle Irène Joly, 8 h. Langue anglaise, prof. M. Thomas Banks, 8 h.

DEMAIN

SYNDICATS OUVRIERS: Salle S. Joseph, Fédération Canadienne des employés civiques. Grande assemblée à 8 h. du soir.

Protestation de M. Thomas Côté

M. Laurier a reçu de M. Thomas Côté un télégramme de protestation, protestant contre la nomination de M. Godfrey Langlois comme secrétaire de la Commission internationale des eaux limitrophes.

En bas d'un Echafaudage

Céline Jobin, 27 ans, et demeurant au No 254 rue Vité Est, est tombé, cette nuit, de l'échafaudage du troisième étage d'un édifice en construction, rue S.-Alexandre.

Licences pour Delorimier

M. le curé de Delorimier a comparu hier, devant la Commission des Licences pour s'opposer à la concession de trois licences dont une, entr'autres, s'exploite dans le voisinage d'une école.

Pompiers Blessés

Le contremaître Narcisse Gauthier et le pompier Gédéon, tous deux atteints à la caserne No. 14, ont été blessés par l'écroulement d'un hangar, au cours d'un incendie qui a causé pour quelques centaines de dollars de dommages, la nuit dernière, en arrière du No. 1068 rue S. Dominique.

Le découvreur du pôle nord

Washington, 22. — C'est Peary qui a découvert le pôle nord. Le directeur d'administration de la Société nationale de géographie des États-Unis en est venu à cette conclusion après un examen approfondi des documents du commandeur Peary.

La révolution dans l'Uruguay

Buenos Ayres, 22. — Les journaux publient des nouvelles de révolte dans plusieurs provinces de l'Uruguay et déclarent que la révolution est le résultat d'un plan soigneusement préparé de longue date. Le complot est très sévère et il est très difficile d'obtenir des détails.

DÉCÈS

Almaïs Charpentier, épouse de Jules Mathieu, avocat, décédée le 21 janvier, 1910, à l'âge de 86 ans.

Décès à Montréal

Antonio, 7 m., enf. de William ISABELLE, machiniste, r. S.-Philippe, 101; Marie-Josée Boyer, 27 a., femme de Wilfrid GODELLE, peintre, r. Bourdonnière, 110; Béatrice, 1 a., enf. de F.-X. MORENCY, tailleur, r. Visitation, 228; Denis, 7 m., enf. de William BARRY, portier, r. Cathédrale, 118; Catherine McDermott, 80 a., femme de Patrick McCOORMICK, r. Dorion, 85; Alexina Patenaude, 35 a., femme de William DUREPTE, Sainte-Catherine, 1083; Est: Eveline Hamelin, 64 a., femme de Jos. BEAUDET, menuisier, r. Maplewood, 648; Mélina Headon, 49 a., femme d'Edouard ASSE-LIN, r. Dorchester, 563; Est: Catherine McMullin, 48 a., femme de Edouard McCARTEY, r. Young, 147; Mary Dowsay, 49 a., femme de Venasce LEVAC, r. Sainte-Catherine, 1109; Est: Prosper TREMBLAY, 70 a., bourgeois, r. S.-Ambroise, 261; Rose Kearney, 8 a., femme de Michael O'DRILEY, ex. Coloniale, 284; Harriet Ida, 18 a., fille d'Alexander MCGILLI, marchand, n. Western, 453; Philomène Pouliot, 37 a., femme d'Orléans MOORE, menuisier, r. Du-luth, 290; Est: Simone, 6 m., enf. de Armand GRAVEL, bijoutier, r. Berthelme, 714; Valentine, 20 a., fille d'Edouard MERCIER, machiniste, r. Villeneuve, 74; Ida, 1 a., enf. de Olivier CHARTEY, plâtrier, r. Fleury, 54.

Le public montréalais manifeste cette année pour les élections municipales un intérêt beaucoup plus intense qu'à l'ordinaire. Dans toutes les parties de la ville la lutte est vive et animée. D'ici au jour de l'élection des assemblées auront lieu tous les soirs dans les divers quartiers de la ville.

M. Walsh se retire

M. M.-J. Walsh, député de la division Sainte-Anne, qui posait jeudi sa candidature au Comité exécutif, a décidé de se retirer, et son nom ne figurera pas sur le bulletin de vote.

QUARTIER S.-JEAN-BAPTISTE

L'échevin Proulx, à l'assemblée de hier soir à l'Hôtel-de-Ville de S.-Henri, a protesté, comme d'habitude, contre le rapport Cannon et défie ses adversaires. Ont participé en sa faveur: M.M. François Frappier, qui présidait, Oumet, ancien échevin; Joseph Narbonne, Damien Laché, entrepreneur; et Henri Bourbon, de la "Presse".

POUR LA MAIRIE

Les partisans de M. Casgrain tiendront deux ou trois assemblées chaque jour les lundi, mardi et mercredi prochains.

DANS S.-LOUIS

Dans S.-Louis, M. Gaston Maillet a commencé sa campagne hier soir, par une assemblée à son comité central. Il a dans son discours d'ouverture énuméré les diverses réformes qu'il s'efforcerait d'introduire s'il était élu.

QUARTIER LAURIER

M. Jos. Girard avait convoqué une réunion hier soir, entre un cinquantaine de personnes et assistaient M. Girard et les ex-échevins Gauthier, Jubinville et Deslisle ont pris la parole.

MM. LAPOINTE ET LAVALLEE

Demain, dans le "Nationaliste", un article de M. Asselin sur ces deux échevins et le "schéma" de la "Montreal Water & Power Co."

FANTAISIE

MELOMANIE ELECTORALE. Nous avions jusqu'ici estimé M. le sénateur Casgrain universel, capable de tout entreprendre et de tout oser. Et en cela nous avions l'approbation de M. Casgrain. Mais ce n'est pas exact. Il est tout simplement transcendantal.

M. Walsh se retire

M. M.-J. Walsh, député de la division Sainte-Anne, qui posait jeudi sa candidature au Comité exécutif, a décidé de se retirer, et son nom ne figurera pas sur le bulletin de vote.

QUARTIER S.-JEAN-BAPTISTE

L'échevin Proulx, à l'assemblée de hier soir à l'Hôtel-de-Ville de S.-Henri, a protesté, comme d'habitude, contre le rapport Cannon et défie ses adversaires.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

SIR WILFRID LAURIER A TORONTO

L'opinion d'un journal anglais. Du "Weekly Times": Sir Wilfrid Laurier, adressant la parole à Toronto, a été montré comme toujours orateur charmant. Son discours qui était depuis longtemps attendu, était d'une importance capitale; il s'agit en effet de savoir comment le peuple va accepter ce projet de la construction d'une flotte. M. Laurier ne fait aucune réponse aux critiques qui valent à faire croire que le projet va nous lancer dans le tourbillon du libéralisme européen, mais il appuie surtout sur la façon dont cette entreprise va assurer l'ordre dans notre pays. Comme il en avait déjà assuré le Parlement, il soutient que la

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

NOS AMIS

Nous n'avons pas, quelque soit notre grade, en ce qui concerne notre administration, les 1,697,279 lecteurs de la Presse, mais nous nous en sommes toujours très bien entendus. Et nous ne pouvons être que très touchés de sympathie qu'ils nous ont prodigués depuis la fondation de notre journal.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du beurre et du fromage; et si les trois résolutions formulées reçoivent la sanction du gouvernement et sont judicieusement mises à exécution, elles feront époque dans l'histoire de la plus importante de nos industries provinciales, et ne manquent pas de lui imprimer une vigoureuse poussée dans la voie du progrès.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA FABRICATION DU BEURRE ET DU FROMAGE. LES PROPOSITIONS DE RIGAUD. Les trois suggestions faites au ministre de l'Agriculture par la Société d'Industrie laitière lors de son congrès à Rigaud, les 11 et 12 courant, sont destinées à avoir du retentissement dans le monde intéressé à la production du lait, du